

Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la Communication, se félicite de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de « *l'Œuvre architecturale de Le Corbusier, une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne* » par le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO réuni à Istanbul (Turquie) ce 17 juillet 2016.

Cette candidature transnationale, portée par la France, est le fruit d'un travail conjoint avec six autres pays. La ministre remercie l'Allemagne, l'Argentine, la Belgique, l'Inde, le Japon et la Suisse d'avoir collectivement contribué à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de ces dix-sept œuvres de Le Corbusier, construites sur trois continents. Elle remercie également l'association des sites de Le Corbusier et la Fondation Le Corbusier qui ont porté ce projet depuis des années jusqu'au Comité du patrimoine mondial.

La ministre salue l'ensemble des membres du Comité du patrimoine mondial ainsi que les représentants français et les porteurs de la candidature Le Corbusier, qui ont travaillé et défendu ce projet à Istanbul dans une période particulièrement trouble.

Les 17 œuvres de Le Corbusier inscrites ont été choisies car elles constituent une réponse aux enjeux fondamentaux de l'architecture et de la société du XX^{ème} siècle. Ces éléments construits ont été réalisés sur une période d'un demi-siècle, tout au long de ce que Le Corbusier a en effet lui-même nommé une « *recherche patiente* ».

Ces sites attestent, pour la première fois dans l'histoire de l'architecture, de l'internationalisation de la pratique architecturale à l'échelle de la planète toute entière. Les sites composant la série sont tous novateurs dans la manière dont ils reflètent de nouveaux concepts; tous eurent une influence importante sur de vastes aires géographiques et, ensemble, ils sont envisagés comme ayant permis la diffusion des idées du Mouvement Moderne dans le monde entier. Ce Mouvement a suscité, entre 1910 et 1960, un débat d'idées exceptionnel à l'échelle mondiale et a inventé un nouveau langage architectural afin de répondre aux défis qui se posent à l'homme moderne.

Ces monuments ont toujours gardé leur fonctionnalité et ne cessent d'être habités, utilisés et visités aujourd'hui.

La reconnaissance de l'œuvre de Le Corbusier souligne l'importance de la préservation et de la valorisation du patrimoine récent, de moins de cent ans, auquel le ministère de la Culture et de la Communication est particulièrement attaché. La loi du 7 juillet dernier relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine a ainsi créé un label spécifique permettant de veiller sur cet héritage architectural récent, que le Comité du patrimoine mondial de l'Unesco vient lui aussi de mettre en lumière.

Les 17 oeuvres inscrites :

Allemagne

-Maison de la Weissenhof-Seidlung à Stuttgart

Argentine

-Maison du docteur Curutchet à La Plata

Belgique

-Maison Guiette à Anvers

France

-Cabanon de Roquebrune

-Chapelle Notre Dame du Haut à Ronchamp

-Cité Frugès à Pessac

-Cité radieuse à Marseille

-Couvent Sainte Marie de la Tourette à Evreux

-Maison de la culture à Firminy

-Immeuble locatif Molitor à Boulogne-Billancourt

-Maisons La Roche et Jeanneret à Paris

-Villa Savoye et loge du jardinier à Poissy

-Manufacture à Saint-Dié des-Vosges

Inde

-Palais de l'assemblée à Chandigarh
(ensemble de trois bâtiments du Capitole)

Japon

-Musée National des Beaux-Arts de l'Occident à Taito-Ku

Suisse

-Immeuble Clarté à Genève

-Petite villa au bord du Lac Léman, à Corseaux

Contact

Ministère de la Culture et de la Communication
Délégation à l'information et à la communication

Service de presse

01 40 15 80 20

service-presse@culture.gouv.fr